

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
REUNION DES 25 ET 26 NOVEMBRE**

N° 2010/O2/065

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI
GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Devenir du Centre d'Archéologie sous-marine de Lecci.

La commune de Lecci a entrepris de réaliser ces dernières années, en partenariat avec l'ARSEC (Association pour la Recherche du Sud-Est de la Corse) et le concours financier de nombreuses collectivités (CTC, pour 260 000 euros – Conseil Général de la Corse du Sud, pour 358 000 euros – Communauté Européenne, pour 150 000 euros) un centre d'archéologie sous-marine, dans lequel elle s'est considérablement investie, tant sur un plan financier (près de 700 000 euros) que fonctionnel et politique.

La concrétisation de ce projet d'envergure s'inscrit pleinement dans l'objectif de développement culturel que se sont assignées à la fois la commune de Lecci et la Collectivité Territoriale.

Son ouverture effective devrait permettre l'organisation d'un pôle « fouilles et plongées », d'un pôle « recherche » et d'un pôle « conservation et animation ». Elle débouchera également sur le traitement et la conservation des mobiliers archéologiques issus des fouilles sous-marines, le transfert de mobiliers à vocation patrimoniale aux différents musées, la fédération et la mise en partenariat des actions et des acteurs régionaux de la recherche sous-marine. Enfin, il permettra de tisser des liens avec le milieu scolaire, éducatif et universitaire.

Continuellement soutenu par ses différents partenaires, ainsi que par les services instructeurs de l'Etat, il se trouve paradoxalement dans une

situation délicate, au moment même où il devrait être ouvert à la population et aux différents acteurs de la discipline.

En effet, il ne dispose à ce jour d'aucune lisibilité concernant les moyens publics dédiés à son fonctionnement, et ses perspectives de développement sont troublées par l'absence de stratégie d'accompagnement des acteurs institutionnels, au premier rang desquels la Collectivité Territoriale.

D'autant que ce centre pourrait naturellement s'inscrire dans le réseau des CCE, les Centres de Conservation et d'Etude.

Ces centres ont pour vocation de répondre, dans le cadre de l'application du code du patrimoine (dispositions résultant de la loi sur les musées de France de 2002 et des lois de 2001-2003-2004 sur l'archéologie préventive), aux nouvelles attentes en matière de gestion des mobiliers archéologiques :

- Conservation préventive pérenne du mobilier stocké dans des structures existantes mises à niveau ou à créer ;

- Accessibilité du mobilier et de la documentation scientifique aux chercheurs pour en favoriser l'étude ;

- Transfert de collections archéologiques, en vue de leur valorisation patrimoniale, aux musées de France s'inscrivant dans la mise en œuvre du schéma régional de développement des CCE.

Cette participation lui permettrait de dynamiser son action, et d'augmenter son rayonnement sur un plan national et international.

Ma question sera donc la suivante :

Que comptez vous faire, et dans quels délais, au regard du caractère d'urgence largement démontré, pour favoriser l'ouverture rapide de ce centre auquel ne manque plus, désormais, que l'expression d'une volonté politique claire, et partagée, de la part de notre Collectivité ?

Et ne serait-il pas souhaitable, compte tenu des gisements particulièrement importants que recèlent nos fonds sous-marins, de l'impact scientifique et économique de leur gestion, de l'éloignement actuel (Marseille) des vestiges découverts autour de nos côtes, et du risque permanent de prédation et de pillage, de demander l'extension de la compétence archéologique (dont nous disposons, sur le plan terrestre) à tout ce qui concerne l'archéologie sous-marine ?

Et ce d'autant que le DRASSM (Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines), délocalisé à Marseille et régulièrement consulté sur le projet de Lecci, souhaite ardemment

conventionner avec les acteurs locaux de façon à permettre à la Corse de mieux gérer son inestimable patrimoine archéologique sous-marin.

Je vous remercie.